Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260205-CC_2026_07-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 février, le Conseil communautaire, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 30 janvier, s'est réuni en session ordinaire à Montfort-sur-Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Étaient présents :
Michel HALOUX, Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN, Joseph THÉBAULT, Stéphane PAVIOT, Marie GUEGUEN, Yoan AUBERT, Isabelle OZOUX, Michel BARBÉ, Chrystèle BERTRAND, Christophe MARTINS, Yannick BRÉ, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Jean-Luc BOURGOGNON, Fabrice DALINO, Delphine DAVID (à partir de 20h45), Zoé HERITAGE, Marcelle LE GUELLEC, Thierry TILLARD, Yannick FOUVILLE, Christophe LEDUC, Anne-Sophie PATRU, Séverine BETHUEL, Loïc BOISGERAULT, Brigitte BERRÉE, Bruno DUTEIL, Yves TERTRAIS.

Excusés avec pouvoir : Elisabeth ABADIE à Joseph THÉBAULT, Frédéric DESSAUGE à Jean-Luc BOURGOGNON, Christine FAUCHOUX à Fabrice DALINO.

Excusée : Véronique MARIE.

La séance est ouverte à 20h30
Brigitte BERRÉE est élue secrétaire de séance

Nombre de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 28
Pouvoirs : 3
Votants : 31
Quorum : 17

ECONOMIE – PROLONGATION DU DELAI DE VENTE PARCELLE ZM 265 A L'ENTREPRISE LOSTE GRAND SALOIR

N° Délibération CC/2026/07

EXPOSE DES MOTIFS

Par la délibération n°CC/2023/201, Montfort Communauté a validé la vente à la société SAS Grand Saloir Saint Nicolas de terrains répondant aux caractéristiques suivantes :

- Vente d'une emprise de 11 982 m² (surface exacte à confirmer sur site par géomètre), à extraire de la parcelle cadastrée en section ZM numéro 265 située sur la commune de Breteil. Une voie d'accès de 980m² (surface exacte à confirmer sur site par géomètre)

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260205-CC_2026_07-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

est conservée par Montfort Communauté à l'extrême sud de la parcelle, permettant la desserte de la parcelle ZM 164 ;

- Vente de la parcelle cadastrée en section ZM numéro 274, d'une emprise de 24 m², située sur la commune de Breteil ;
- Vente de la parcelle cadastrée en section ZM numéro 292, d'une emprise de 6 m², située sur la commune de Breteil.

Les conditions de la vente étaient les suivantes :
La vente était consentie pour un prix de 390 000 € HT (TVA applicable en sus : taux légal en vigueur ou TVA sur marge), surface exacte à confirmer par géomètre.

La délibération n°CC/2023/201 précisait que l'acte authentique de vente devait être régularisé dans un délai de vingt-quatre (24) mois à compter de la date exécutoire de la présente délibération. Une fois ce délai dépassé, la collectivité serait entièrement libérée de ses obligations envers la SAS Grand Saloir Saint Nicolas.

Les services de Montfort Communauté sont en lien depuis lors avec la société SAS Grand Saloir Saint Nicolas. Plusieurs blocages ont retardé la signature de l'acte authentique, notamment les questions de bornage mais aussi la découverte d'une canalisation souterraine utilisée par la Cooperl pour son épandage, nécessitant une cartographie précise et la matérialisation d'une servitude.

Afin de lever ces derniers blocages et de procéder à la signature de l'acte de vente, il est nécessaire de prolonger de 6 mois le délai de vingt-quatre mois initialement prévus.

VISAS ET CONSIDERANTS

Entendu l'exposé ;
Vu l'article L2241-1 du CGCT,
Vu les statuts de Montfort Communauté,
Vu la délibération de Montfort Communauté en date du 5 mars 2015,
Vu l'acte de vente par Montfort Communauté au profit de la SCI de l'Abbaye en date du 3 février 2017,
Vu la délibération n°CC/2023/201 en date du 21 décembre 2023,
Vu l'avis du Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques n°2025-35040-93117 en date du 23 décembre 2025,

Etant entendu et après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- approuve la prolongation de 6 mois du délai prévu pour la signature de l'acte authentique de vente des parcelles suscitées à la société SAS Grand Saloir Saint Nicolas.

-autorise le Président à signer tous les documents afférents à cette vente.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

La secrétaire de séance,

MONTFORT COMMUNAUTÉ
ILLE-ET-VILAINE